

**La Ville de La Pocatière souhaite trouver une solution au manque de financement de la piscine du Cégep de La Pocatière!**

**La Pocatière, le 25 juillet 2024.** – L’annonce de M<sup>me</sup> Marie-Claude Deschênes concernant la fermeture éventuelle de la piscine du Cégep de La Pocatière interpelle les membres du conseil municipal de la Ville de La Pocatière.

Les élus comprennent parfaitement la déception et l’indignation de la directrice générale de cette importante maison d’enseignement.

M. Vincent Bérubé, maire de la Ville de La Pocatière se questionne sur l’enveloppe de 300 M\$ et des critères de sélection du *Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), « Compte tenu du déficit majeur d’entretien des infrastructures scolaires et municipales à la grandeur du Québec, il était utopique de croire que le montant de ce programme serait suffisant, particulièrement en ratissant aussi large puisque les municipalités, les organismes, les établissements scolaires et les coopératives étaient tous invités à déposer dans le même programme. Certains projets de plus petite envergure auraient sans doute pu bénéficier de leviers différents pour obtenir du financement. »

En tant que ville de centralité, la Ville de La Pocatière souhaite travailler à trouver des solutions pérennes pour que le Cégep soit en mesure de réaliser les travaux nécessaires à la réouverture de cette importante infrastructure.

Au-delà de la promotion des saines habitudes de vie prônées par le gouvernement provincial, il est impératif de réfléchir au volet sécurité aquatique incluant l’enseignement des bases de la natation et la formation des sauveteurs qui permettent aux piscines des campings environnants d’offrir de la baignade surveillée, ce qui n’est pas négligeable pour l’économie régionale et le secteur touristique des municipalités environnantes. Il faut donc être responsable et offrir des infrastructures adéquates pour atteindre ces objectifs.

Il en va également de l’attractivité et de la rétention de la clientèle étudiante du Cégep de La Pocatière et de l’Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus La Pocatière, mais aussi des familles, pour qui la présence de cette infrastructure était un élément incitatif pour leur choix de résidence. Pour les élus de la Ville de La Pocatière, il est impensable que la population doive se déplacer à Rivière-du-Loup ou à Montmagny pour pratiquer leur sport, apprendre à nager ou bénéficier d’une formation en sauvetage.

Il est difficile pour nous de comprendre ce que le député veut dire lorsqu’il parle de saine gestion; après avoir investi 1,37 milliard dans l’usine de Northvolt, 7 M\$ pour la tenue de deux parties préparatoires de multimillionnaires du hockey, le gouvernement injecte à nouveau de l’argent dans la société Airbus pour un montant de 400 M\$, pourtant il indique ne pas avoir les liquidités nécessaires pour répondre à la révision de coût du projet de la piscine du Cégep. Nous sommes évidemment pour le développement économique, mais il est aussi important d’être conséquent et de s’occuper de ses propres infrastructures, particulièrement celles centrées sur l’éducation, la santé et l’activité physique avant de financer des multinationales.

Par ailleurs, il serait intéressant de chiffrer l'inaction du gouvernement dans le dossier de la piscine. Le 23 mai dernier, la vérificatrice générale du Québec a élevé le cas de la piscine du Cégep de La Pocatière en symbole de l'inefficacité de la planification et de la lenteur de la gestion au ministère de l'Enseignement supérieur. Elle ajoutait qu'il était nécessaire de revoir en profondeur le processus d'attribution de fonds pour la gestion des infrastructures des cégeps et d'augmenter le financement alloué. Faut-il le rappeler, le Cégep a fait ses devoirs, il travaille ce dossier depuis 2021 et a investi 800 000 \$ à même ses fonds.

La Ville de La Pocatière a injecté 100 000 \$ dans le projet de la piscine, en plus des investissements des 13 dernières années, qui se chiffrent 319 300 \$ pour la rémunération des sauveteurs et l'entretien de la piscine pour ainsi permettre à la population de profiter gratuitement de cette infrastructure aquatique. Bien que l'éducation ne soit pas une compétence municipale, la Ville de La Pocatière a contribué au financement de différents projets, notamment en investissant 117 355 \$ dans le vestiaire de l'équipe de football des Gaulois aménagé dans l'ancien aréna municipal, 75 000 \$ dans les rénovations de la Salle André-Gagnon, en plus d'un fonds de 75 000 \$ permettant d'organiser des activités favorisant l'attractivité et la rétention de la clientèle étudiante.

Toutefois, comme il est impossible de diminuer le coût du projet étant donné le contexte inflationniste, mais plus important encore, des contraintes techniques en lien avec la localisation de la piscine dans le bâtiment, M. Bérubé souhaite travailler en étroite collaboration avec MM. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud et Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska ainsi que M<sup>me</sup> Marie-Claude Deschênes, directrice générale du Cégep, afin de trouver une voie de passage pour la réalisation de cet important projet, cependant, il voit mal comment un financement privé à la hauteur de 5 M\$ est justifiable, particulièrement pour une institution d'enseignement relevant du provincial. Encore une fois, il est persuadé que l'union des forces vives du milieu ne pourra qu'être bénéfique pour notre communauté... ce qui inclut le gouvernement provincial.

- 30 -

Source : Louise Lacoursière  
Conseillère aux communications  
et au développement touristique  
Ville de La Pocatière  
418 856-3394, poste 1114